

Décision DG n° 2019-312

**du 12 juillet 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique permanent
«médicaments de dermatologie» de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des
produits de santé**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de
santé,**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;
- Vu** la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;
- Vu** la décision DG n° 2019-311 du 12 juillet 2019 portant création du Comité scientifique permanent « Médicaments de dermatologie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique permanent « médicaments de dermatologie », pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

Madame ALIX (Marie-Alix)
Madame ALLAIN VEYRAC (Gwenaëlle)
Madame COIFFARD (Laurence)
Monsieur GAILLARD D'ANDEL (Thierry)
Madame GUILLEMANT MASSY (Nathalie)
Monsieur GUILLOT (Bernard)
Madame LEBRUN-VIGNES (Bénédicte)
Monsieur OLRÉ (Alexandre)
Madame SBIDIAN (Emilie)

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

Madame DE-FELICE-KATZ (Josée), Association Pemphigus Pemphigoïde France, membre titulaire
Monsieur LACROIX (Jean-Pierre), Association Renaloo, membre suppléant.

Article 2 : Le Directeur des vaccins, des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastro-entérologie, en dermatologie, de thérapie génique et des maladies métaboliques rares est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 12 juillet 2019

Dominique MARTIN
Directeur général